Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation — Date de 1ère immatriculation

A. DY-825-BQ **B.** 11/12/2015

C.1 SUEZ RV MATERIEL ET LOGISTIQUE

C.4a EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE

C.4.1

C.3

6 RUE DES PRES D AULNAY

91220 BRETIGNY SUR ORGE

D.1 RENAULT

D.2 HD010UPZ84MNAVVE568OUONAP5NNOO

D.2.1

D.3 C, K **E.** VF630S16XGD001051

F.1 37000 **F.2** 32000 **F.3** 44000

G 13595 **G.1** 13520

J N3 **J.1** CAM **J.2** **J.3** BEN AMO

K e2*2007/46*0358*09

P.1 10837 **P.2** 323 **P.3** GO **P.6** 29

Q **S.1** 2 **S.2** **U.1** 89

U.2 1350 **V.7** **V.9** 595*2009*627/2014EURO6

X.1 VISITE AVANT LE 09/12/2022

Y.1 669 **Y.2** 285

Y.3 0 **Y.4** 11

Y.5 2.76 **Y.6** 967.76

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

Zoheir BOUAOUICHE

H

I 03/08/2022

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

COUPON DÉTACHABLE

Certificat d'immatriculation

DY-825-BQ 03/08/2022

2022DG20091

VF630S16XGD001051

RENAULT

SUEZ RV MATERIEL ET LOGISTIQUE

CRFRADY825BQ3VF630S16XGD001051715121111CAM<<<
BEN<RENAULT<<<<<<<<C<K<<<<<<<<<<2022DG2009154

8620164402755 7

002541

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

N° d'imprimé : K009344725

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

DEKRA

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	17/11/2025	25069917

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

16/11/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S059K257

(9) RAISON SOCIALE : AUTO BILAN FRANCE

(3) COORDONNÉES : ZI des Moulins de la Lys

59116 HOUPLINES

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 002Z7003

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
DY-825-BQ (F)	03/08/2022	11/12/2015

Marque	Genre	Carrosserie
RENAULT	CAM	BEN AMO

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale
VF630S16XGD001051	N3

Type/CNIT	Énergie
HD010UPZ84MNAVVE5680U0NAP5NN00	GO

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

161806

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

DÉFAILLANCES MINEURES :

0.6.6.a.1. JUSTIFICATIF DE SUIVI DES RÉSERVOIRS D'AIR : Absent ou non conforme

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAT DE CHARGE : En charge
CATÉGORIE DU VÉHICULE :
Véhicule à moteur de transport de marchandises

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

Opacité des fumées (≤0.50 m^{-1}) :
C1: <0.10 m^{-1} C2: <0.10 m^{-1}
Frein de service :
Efficacité globale (≥ 50%) : global: 76%
Efficacité par essieu : E1: 80% E2: 76% E3: 75% E4: 74%
Déséquilibre (< 20%) : E1: 6% E2: 4% E3: 3% E4: 3%
Frein de stationnement : Efficacité (≥ 18%) : 33%
Frein de secours :
Efficacité par essieu : indépendance des circuits
Feux de croisement (-0,5% à -2,5%) : G: -2.5% D: -1.9% h: < 0,8 m

Performances environnementales

46.	Niveau sonore:		
	A l'arrêt		89 dB(A) à un régime de 1350 tr/min
	En marche (dB(A))		77,3
47.	Niveau des émissions d'échappement:		Euro VI-B
48.	Emissions d'échappement:		
	Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:		(EU) 595/2009*627/2014B
	1.1. Procédure d'essai: ESC	CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: ---	
	Opacité de la fumée (ELR): (m^{-1})		---
	1.2 Procédure d'essai: WHSC (EURO VI)	CO (mg/kWh):	81
		THC (mg/kWh):	12
		NMHC (mg/kWh):	---
		NOx (mg/kWh):	138
		THC + NOx (mg/kWh	---
		NH3 (ppm):	1,9
		Particules (masse) (mg/kWh):	3,8
		Particules (nombre) ($/kWh):	0,87E+11
	2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)	CO: --- NOx: --- NMHC: --- THC: --- CH4: --- Particules: ---	
	2.2 Procédure d'essai: WHTC (EURO VI)	CO (mg/kWh) :	101
		NOx (mg/kWh):	302
		NMHC (mg/kWh):	---
		THC (mg/kWh) :	14
		CH_4 (mg/kWh):	---
		NH3 (ppm):	0,2
		Particules (masse) (mg/kWh):	6,7
		Particules (nombre) ($/kWh):	0,99E+11
48.1	Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption : (m^{-1})		0.55 (EU) 595/2009*627/2014B

Divers

50.	Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :	Non
52.	Remarques:	---

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES INCOMPLETS N3

Le soussigné, Mr Jean GAUQUELIN , certifie par la présente que le véhicule:

0.1	Marque (Raison sociale du constructeur) :	RENAULT
0.2	Type :	HD010
	Variante :	UPZ84M
	Version :	NAVVE5680U0NAP5NN00
0.2.1	Nom commercial :	C
0.4	Catégorie de véhicule :	N3
0.5	Raison sociale et adresse du constructeur:	RENAULT TRUCKS SAS 99, route de Lyon 69802 Saint-Priest – France
0.6	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires :	Rivetée sur le support du siège droit
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule:	Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant
0.9	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) :	---
0.10.	Numéro d'identification du véhicule:	VF630S16XGD001051

est conforme à tous égards au type décrit dans la réception e2*2007/46*0358*09 délivrée le : 2015-06-16
- et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.

St Priest, 2015-09-28

WORKING DOC

DATE : 27/11/2015
NAF : 16358
CLIENT : SITA
CONTREMARQUE :
N° SERIE BRAS : 2015-44-08

DALBY
Siège Social : BP1-RN21 47240 Saint-Antoine de Ficalaba
Tél : 05 53 41 55 80 - Fax : 05 53 40 16 88

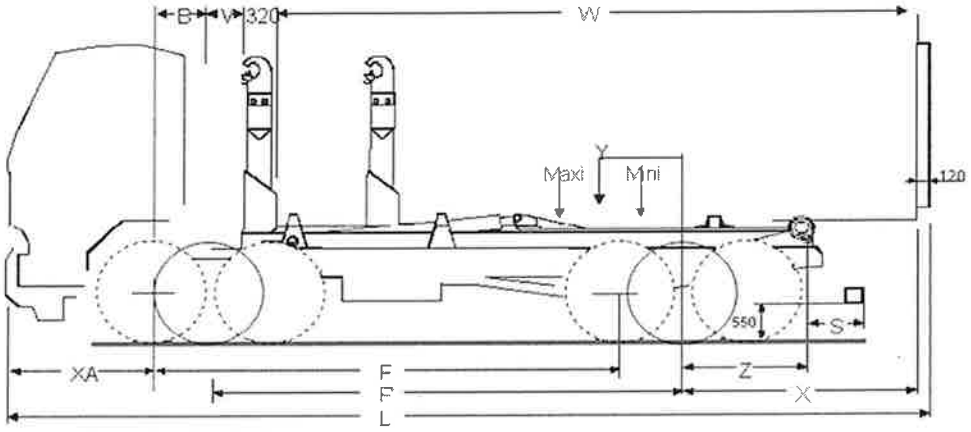
REPARTITION DES CHARGES DU VEHICULE CARROSSE

CAMION

MARQUE :	RENAULT	TYPE COM :	C430 P8X4	TYPE MINE :	HD010UPZ84MNAVVE5680U0NAP5NNOO		
N° SERIE :	VF630S16XGD001051		EMP. CCIAL F :	4300	EMP. TECH F' :	4028	
TYPE CABINE :	COURT VERT		ENTREE CARROS :	-383	PAF AVANT XA :	1365	
CARROSSERIE :	BEN AMO		PAF X MAXI :	3584	PAF X MINI :	NC	
PTAC :	32000	PTRA :	44000	CH MAXI AV :	16000	CH MAXI AR :	21000
POIDS AV MINI :	5909	Y MINI :	NC	Y MAXI :	NC	LARGEUR :	2550

BRAS

MODELE :	SHM3C25M5250PSX	LONGUEUR NET :	5250	ANGLE BEN :	52
PUISSANCE :	25	COTE BRAS Z :	1535	ESP CAB/BRAS V :	376
TYPE BAE :	BAE F5	COTE BAE S :	430	COURSE BAE :	0



MASSE CHASSIS NU EQUIPE AVEC BRAS

CALCUL	AVANT	ARRIERE	TOTAL
CHASSIS EQUIPE	8980	4300	13280
EQUIPEMENT	/	/	3260
CARBURANT	106	134	240
CONDUCTEURS	150	0	150
TOTAL A VIDE	9236	4434	13670

CARROSSAGE THEORIQUE

Y MINI : 388 Y MAXI : 1486

	W MINI	W MAXI
BRAS	4600	6900
CAMION	4457	6655
W MAXI PLATEAU :		7299

CHARGE UTILE + CAISSE = 18330 KG

CARROSSAGE	SANS	W MINI SORTIE	W MINI RENTRE	W MAXI BEN	W MAX PLAT	W FREQUENT	W MAXI BAE
LONGUEUR W	/	5700	4600	6600	6600	5900	5902
CENTRE GRAVITE	/	865	865	415	415	765	764
CHARGE AV TOT	9236	13173	13173	11125	11125	12718	12713
CHARGE AR TOT	4434	18827	18827	20875	20875	19282	19287
PAF X	1965	1985	1435	2885	2885	2185	2187
LG HT L	7358	7498	6948	8398	8398	7698	7700
SURFACE	18,76	19,12	17,72	21,42	21,42	19,63	19,64

POSITION DES CENTRES DE GRAVITE

Y MINI : 415 mm
Y MAXI : 865 mm
SI Y MINI NEGATIF HORS AUTORISATION CONSTRUCTEUR
Y MINI : 0 mm

PORTES A FAUX DU VEHICULE

MINI SANS BENNE BAE RENTREE 1965 mm
MINI SANS BENNE BAE SORTIE 1965 mm
MAXI AVEC BENNE SANS REMORQUE 2187 mm
MAXI AVEC BENNE AVEC REMORQUE 2885 mm

Une plaque placée à coté des repères de centre de gravité porte la mention :
" Le centre de gravité de la benne amovible installée sur ce véhicule doit ce situer entre les deux flèches ci-contre"

La surface mentionnée sur la plaque de tare est celle du véhicule sans benne avec BAE rentrée.
Les autres surfaces sont données avec portes et ferrures n'excédant pas 120 mm.
Les véhicules mis en circulation après le 31/03/2003 doivent être munis d'une barre anti-encastrement arrière qui peut être rétractée lorsqu'ils sont équipés de remorques ou circulent en circuit fermé hors route.

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ INITIAL D'UN VÉHICULE D'UN PTAC SUPERIEUR A 3,5 TONNES

ıexe 3 à l'arrêté du 18 novembre 2005 modifié par l'arrêté du 14 mai 2014 relatif au contrôle de conformité initial)

DATE DU CONTRÔLE :	27/11/2015
N° DE CONTRÔLE :	2015-44-08
CARROSSIER (nom et adresse) :	BENNES DALBY - 47340 St ANTOINE DE FICALBA
DATE D'ECHEANCE DE LA QUALIFICATION :	25/07/2018 (Voir attestation au dos)

IDENTIFICATION DU BRAS :

NAF : 16358
Modèle : SHM3C25M5250PSX
N° de série : 2015-44-08

IDENTIFICATION DU VEHICULE (2) :

(D 1) Marque : RENAULT
(D 2) Type Variante Version : HD010UPZ84MNAVVE5680U0NAP5NNOO
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : VF620S16XGD001051
(F 2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (kg) : 32000
(F 3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) (kg) : 44000
(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) : 13595
(G 1) Poids à vide national (PV) (kg) : 13520
(J 1) Genre national (3) : CAM
(J 3) Carrosserie (désignation nationale) (4) : BEN AMO
(P6) Puissance administrative (CV) 29
(S 1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 2

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1), (P 2), (P 3), (U 1), (U 2), (V9)

DIMENSIONS : Longueur : L = 7,36 m Largeur : l = 2,55 m Surface : L x l = 18,76 m²

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

Je soussigné, carrossier, certifie :

• disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.321-15 du code de la route;
• avoir carrossé le véhicule identifié ci dessus;
• que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :

le châssis est resté conforme au type décrit dans le certificat de conformité délivré par le constructeur et n'a subi aucune transformation,

- le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8, R.321-10 et R.413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné;
- le porte-à-faux arrière du véhicule, non comprises les ferrures et charnières, satisfait aux limites minimales et maximales fixées par le constructeur :
 - dans le certificat de conformité (1)

et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.

- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
- le véhicule ne sera pas immatriculé dans le genre (J 1) TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé non affecté au transport des marchandises (RESP, SRSP, VASP, sauf VASP-BOM),
- le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre (J1) et (ou) une double carrosserie (J3)

Fait à Saint Antoine de Ficalba
Le 27/11/2015
Signature et cachet du carrossier qualifié

Sté BENNES DALBY
LIEU DIT BOUSQUET - RN 21
BP 1 - 47340 ST ANTOINE DE FICALBA
Tél. 05 53 41 71 30 - Fax 05 53 40 16 88

(1) rayer la ou les mentions inutiles
(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées reprendre les données de la réception du véhicule incomplet
(3) J 3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues à l'annexe V de l'arrêté du 9 février 2009 modifié relatif à l'immatriculation des véhicules,